

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
75014 PARIS - FRANCE  
TÉL. 325-36-74  
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 387 BRESIL: CHEZ LES PRISONNIERS DE DROIT COMMUN A RECIFE

L'aventure survenue le 15 mai 1977 à deux missionnaires nord-américains habitant Recife, l'un mennonite et l'autre prêtre catholique, pourrait être qualifiée d'étrange si, plus tragiquement, elle ne venait lever le voile sur la situation dans certaines prisons de droit commun.

Après leur arrestation, les deux missionnaires ont passé trois jours dans les cellules de la brigade criminelle du commissariat de Curado, à Recife (Etat de Pernambuco). A leur sortie, ils ont raconté ce qu'ils avaient subi et ce qu'ils avaient vu. Leur témoignage a répercuté jusqu'au sein du conseil municipal, dont la séance s'est terminée en tumulte. Les milieux politiques de l'Etat et de l'échelon fédéral n'ont pas manqué de s'émouvoir de la dégradation dans la situation des prisons. Lors de son passage à Recife, en début juin, Mme Rosalynn Carter, épouse du président des Etats-Unis, a tenu à rencontrer en privé les deux missionnaires.

On lira ci-dessous leur récit qui pourrait s'intituler "Descente aux enfers" ou "Voyage dans les égouts de l'humanité".

(Note DIAL)

1- RAPPORT DE THOMAS MICHAEL CAPUANO, MISSIONNAIRE DE LA COMMISSION CENTRALE MENNONITE; SUR SON EXPERIENCE DE PRISONNIER AU SECRET PENDANT TROIS JOURS A LA BRIGADE CRIMINELLE DE RECIFE (PERNAMBUCO)

Le 15 mai 1977, un peu avant midi, j'étais avec le P. Lawrence Rosebaugh en train de pousser une carriole dans l'Avenida Sul, en direction d'Afogados où nous allions ramasser des fruits et des légumes au marché pour les distribuer ensuite aux pauvres de la ville. A midi, ou un peu avant, une volkswagen blanche s'est arrêtée et deux hommes, qui s'identifièrent comme policiers, nous ont demandé nos papiers. Nous avons présenté nos cartes d'identité, mais ils ont continué à nous poser des questions sur la carriole; ils doutaient qu'elle soit à nous. Après, ils nous ont interrogé sur notre nationalité; ils pensaient que nous cachions notre véritable identité, alors que d'après les papiers il était évident que nous étions nord-américains. Ils nous ont alors interrogé sur les clés que nous avions sur nous; ils suspectaient qu'elles ne nous appartenaient pas. Ils ont encore posé beaucoup d'autres questions. La plupart du temps les deux agents posaient les questions en même temps et quand je voulais répondre à une, ils m'interrompaient en m'en posant d'autres. Nous leur avons dit que nous étions membres d'organisations missionnaires: je me suis présenté comme membre de la commission centrale mennonite, une organisation missionnaire protestante; et Lawrence s'est présenté comme prêtre de l'Eglise catholique romaine. Sans explications les deux agents nous ont passé les menottes et ont déclaré qu'il fallait procéder à un "contrôle de routine" de nos cartes d'identité. Ils rangèrent notre carriole sur le bord de la route.

La nuit, nous étions obligés de coucher par terre. Mais il n'y avait pas assez de place pour tout le monde; il fallait se coucher sur le côté, comme des sardines dans une boîte. Il était impossible de dormir tant la chaleur, l'odeur et la sueur étaient insupportables. Nous étions tellement serrés que les jambes et les bras des prisonniers se frottaient et se heurtaient; certains devaient rester debout ou assis la nuit entière. Un garçon s'était vu dans l'obligation de s'étendre par-dessus les tinettes, car c'était le seul endroit libre.

On ne donnait pas d'eau aux prisonniers en-dehors des deux moments prévus chaque jour et laissés à la discrétion des gardiens. Plusieurs fois, je n'ai pas pu boire d'eau à l'heure de la distribution parce que j'étais dans les derniers de la file et que les gardiens ne voulaient plus en donner. La soif et le dessèchement de la bouche ont été des choses terribles pendant notre séjour en prison.

Comme on nous avait dit que notre cas serait réglé le jour suivant, nous avons attendu un appel le lundi toute la journée, le 16 mai 1977. A la nuit tombante, nous avons compris que notre cas ne serait pas réglé ce jour-là. Nous avons décidé de redemander à téléphoner au consulat américain. Le troisième jour, le 17 mai, j'ai appelé très souvent le gardien qui se trouvait dans le couloir ainsi que celui du bureau (qu'on appelle "le planton") pour essayer d'entrer en contact avec le consulat américain. Toutes mes demandes ont été ignorées ou rejetées.

Le quatrième jour, le 18 mai, il était devenu évident qu'à l'égal des autres prisonniers, nous étions soumis à toutes sortes de cruautés calculées pour nous démoraliser:

a) Sujétion par la faim - Le matin, on ne recevait aucune nourriture; à midi, on recevait dans les mains une poignée de farine de manioc et un morceau de viande séchée gros comme une pièce de vingt centimes; le soir, on recevait 25 à 30 grammes de pain (mais rien du tout le premier soir). Les prisonniers qui avaient passé de sept à dix jours dans la cellule étaient affaiblis et amaigris, au point d'avoir des troubles de la vue en se levant; les clavicules et les côtes devenaient saillantes.

b) Violence arbitraire - Pendant tout notre séjour en prison, on entendait les cris de douleur des prisonniers et le bruit des coups reçus des gardiens. Le quatrième jour, nous avons vu une séance de torture: deux jeunes recevaient des coups de bâton et des coups de poing; à un moment donné, l'un d'eux a été obligé d'étendre les bras en avant et un policier costaud tapait de toutes ses forces sur ses mains avec une planche; par suite des coups reçus, on aurait dit que les mains de ce jeune avaient été écrasées.

c) Conditions d'hygiène nulles - Il n'y avait pas de savon pour la douche. La douche nous a été refusée une journée. Il y avait des punaises partout et, le deuxième jour, j'en étais infesté. Les tinettes consistaient en un trou dans le sol; le nettoyage n'était pas régulier, au maximum une fois par jour, mais une fois, il n'a même pas eu lieu du tout.

Les visites de la famille et des amis étaient interdites. Il était très difficile d'établir le contact avec les responsables du commissariat. Aussi, pour les prisonniers dont la plupart étaient des gens pauvres et sans personne pour les aider ni avocat pour les assister, il s'agissait d'une attente vide, sans savoir combien de temps encore ils allaient rester là.

Le quatrième jour, le 18 mai, j'ai pu demander encore une fois d'entrer en contact avec le consul américain. Cette fois, j'ai adressé ma demande directement à un commissaire de police qui se trouvait dans la salle d'entrée, près du bureau du planton, au moment où nous sortions dans le couloir pour la douche. J'ai demandé: "puis-je entrer en contact avec le consul américain? Nous sommes américains et on nous a dit que notre cas n'était qu'un contrôle de routine de nos papiers d'identité." L'homme a répondu: "Tu sais pas qu'on est ici au Brésil, pas aux Etats-Unis? T'as compris? Brésil, pas les Etats-Unis!" "Alors je ne peux pas parler au consul?" Et l'homme m'a rétorqué: "Vas te faire foutre! Vous pouvez toujours courir, bandes d'enculés!"

Finalement, un peu avant midi du quatrième jour, le 18 mai 1977, on nous a appelés au bureau de la salle d'entrée. On a relevé nos noms et ceux de nos organisations missionnaires, puis on nous a renvoyés en cellule. Vingt minutes après, nous avons été de nouveau appelés et remis en liberté. L'argent qui se trouvait dans nos pantalons a été volé, mais les autres objets personnels nous ont été rendus. Ils nous ont dit de sortir du commissariat. Aucune explication ne nous a été donnée.

Je ne voudrais pas que notre arrestation, les privations et les sévices endurés attirent l'attention sur notre cas. C'est la cruauté et la dégradation humaine dont sont victimes les prisonniers toujours incarcérés qui doivent retenir l'attention et faire l'objet de notre préoccupation, surtout de la part du gouvernement et du peuple. En vérité, les conditions précaires, l'absence des droits les plus fondamentaux et la brutalité policière dans ce commissariat de la brigade criminelle me semblent être égales à celles de l'époque coloniale. J'en appelle donc, au nom de Jésus-Christ, le libérateur des opprimés, au nom de ces malheureux prisonniers et au nom de la civilisation brésilienne que j'ai en si haute estime, au rétablissement rapide et total du respect de la personne humaine et de sa dignité, aussi méprisée soit-elle.

2- DEPOSITION DU P. LOURENÇO ROSEBAUGH, O.M.I., ARRETE PAR LA POLICE LE 15 MAI 1977 ET MAINTENU AU SECRET PAR LA BRIGADE CRIMINELLE PENDANT TROIS JOURS

Le 15 mai, entre 11 h 30 et midi, alors que nous poussions notre carriole dans l'Avenida Sul en direction d'Afogados pour aller chercher des fruits et des légumes pour les pauvres, deux hommes bien habillés et présentant bien nous ont demandé de nous arrêter en montrant leur carte de policier et en réclamant nos papiers. Nous avons présenté chacun nos cartes d'identité. Ils nous ont ensuite demandé: "A qui est cette carriole? Vous avez une patente? Qu'est-ce que vous faites pour gagner de l'argent avec ça? Quel est votre travail à Recife?" Nous avons répondu en déclinant nos professions et notre mission ici au Brésil. Ils ne voulaient pas me croire, à cause de ma barbe et de mes habits, quand je leur ai dit: "Je suis prêtre". Ils ne voulaient pas croire que Tomás n'était dans le pays que depuis deux ans à peine, parce qu'ils trouvaient qu'il parlait mieux portugais qu'eux.

Nous avons expliqué notre façon de travailler en ville. Depuis deux mois, nous avons commencé un travail auprès des plus pauvres dans les rues de la ville. Nous avons décidé de vivre comme les pauvres. Tous les soirs, nous faisons la soupe sur la place Dom Vital, en invitant les pauvres qui s'y trouvaient à manger un repas très simple avec nous. Le dimanche, nous avons l'habitude de pousser la carriole jusqu'au marché d'Afogados pour ramasser les restes de fruits et de légumes pour pouvoir préparer notre repas quotidien avec nos amis de la rue.

Les policiers ne voulaient rien entendre. Ils nous disaient: "Vous êtes certainement des communistes si vous faites ça". Ils ont émis des doutes sur mon identité car sur la photo de ma carte je n'ai pas de barbe. Ils nous ont alors passé les menottes, mais tellement serrées que la circulation des mains était presque arrêtée. Auparavant, ils nous avaient demandé de lever les bras pour nous fouiller. Ils ont trouvé drôle que j'aie des clés dans la poche. C'est le motif qu'ils invoquèrent pour nous arrêter. Ils nous ont alors mis en état d'arrestation et nous ont ordonné de monter dans leur voiture.

En arrivant à la brigade criminelle, le mieux bâti des deux qui nous avaient arrêtés, celui qui avait le plus parlé avec nous, expliqua au policier de service le motif de notre arrestation. Pendant la conversation entre les deux agents, d'autres policiers sont arrivés au commissariat en voiture. En sortant de voiture, ils ont pris leur révolver et ont tiré plusieurs coups en l'air. (Cette façon de faire s'est reproduite deux ou trois fois par jour pendant la durée de notre séjour dans ce commissariat.) Le commissaire fit l'étonné en entendant les accusations et, surtout, les doutes sur la durée du séjour de Tomás au Brésil, à cause de son portugais, mais beaucoup moins devant le manque d'immatriculation de la carriole et l'absence de patente.

Pendant que nous étions debout devant le bureau du policier, deux hommes sont entrés. L'un portait une sorte de fusil avec lequel il donna un coup sur la tête de Tomás. Ensuite il nous a poussés contre le mur avec le canon de son fusil pointé dans nos côtes. Il nous a déclaré que nous serions emmenés au bureau politique quand nous sortirions de ce commissariat. Nous avons alors été emmenés dans une autre pièce où ils nous ont ordonné de nous déshabiller complètement. Un prisonnier a plongé la main dans les poches de nos pantalons et personne n'a pris note de la somme d'argent que j'avais dans mon portefeuille. Au moment de notre remise en liberté il me manquait 50 cruzeiros et à Tomás 8 ou 9 cruzeiros. Après que nous ayons enlevé nos vêtements, nous avons été mis dans une cellule où il y avait quinze à dix-sept hommes (entièrement nus eux aussi). Dans chaque cellule il y avait un homme plus fort que les autres et qui faisait la loi. Il existait une véritable hiérarchie parmi les prisonniers.

Nous avons été soumis à l'initiation par un jeune homme, âgé de 21 ou 22 ans, qui parlait avec nous. Il nous a ordonné de rester debout au milieu de la pièce. Il a commencé par faire une démonstration de son agilité au judo et au karaté. Puis il s'est mis à nous frapper tous les deux selon les techniques du judo et du karaté, en nous donnant des coups de poing et des coups de pied pendant un quart d'heure. Après cette initiation, le jeune homme m'a donné l'ordre de taper sur un jeune qui se trouvait près de moi. J'ai répondu que je n'avais pas d'ennemis et que je n'avais aucune raison de lui taper dessus. Il a dit la même chose à Tomás. Et Tomás lui a fait la même réponse.

Après il a ordonné à tout le monde de s'asseoir, nous aussi. Puis il a commencé à poser des questions à trois ou quatre des hommes présents sur les pratiques homosexuelles dans la cellule pendant la nuit. Il nous a fait comprendre que nous étions des candidats assurés pour de telles pratiques la nuit suivante. En fait il ne se passa rien. Après cela, il demanda à Tomás et à moi de chanter une chanson pour le groupe. Nous avons chanté une chanson américaine. Ils ont eux aussi chanté des chansons qu'ils connaissaient. Après la "grande parade" des chansons, le chef de cellule a ordonné à presque tout le monde de danser par couple en donnant le rythme. Au cours de l'après-midi du même jour, le chef de cellule a frappé d'autres prisonniers, avec l'aide d'autres hommes qui étaient en fait des gens à sa dévotion.

A l'heure du repas, nous avons reçu dans la main une poignée de farine de manioc et un morceau de viande séchée de la dimension d'une pièce de vingt centimes. Le chef de cellule et ses collègues ont fait acte d'autorité au moment de manger. Un prisonnier a laissé tomber par terre un peu de manioc; le chef lui a donné l'ordre de se mettre à genoux et de lécher le sol comme un chien; le prisonnier a obéi. A 6 h du soir chacun a reçu un petit morceau de pain. L'eau à boire a été distribuée deux fois chaque jour. Toutes les six ou sept cellules remplies d'hommes, il y a une cellule de femmes. Les femmes aussi sont nues (sauf un pagne) et elles ont été obligées de passer devant les cellules des hommes pour aller à la douche et au réfectoire.

Le chef de cellule m'a dit qu'il était là depuis un an et demi. D'autres m'ont dit qu'il y avait des gens qui étaient là depuis six mois. Je crois que ce n'est pas vrai, car les hommes qui passent trente jours dans ces conditions se trouvent en état de dénutrition; c'est pourquoi il est difficile de croire que quelqu'un pourrait vivre dans de telles conditions pendant longtemps et conserver la force et la vigueur du caïd et de ses adeptes. Il y avait là un climat de violence constante dans lequel les plus forts frappent les plus faibles et les écrasent.

Le premier jour nous avons été prendre une douche. A l'eau froide. Elle sortait avec force d'un tuyau placé dans le couloir et servant de pomme de douche. Dans la queue qui se formait pour la douche, les chefs de cellule manifestaient leur autorité par la force. Après la douche on nous a fait entrer dans une autre cellule qui se trouvait au fond du couloir et dans laquelle il y avait environ trente-cinq hommes. Dans cette nouvelle cellule, les hommes nous posèrent des questions sur ce que nous faisons. Le chef de cette cellule s'est montré moins brutal que l'autre. Pour cette première nuit, nous étions trente-sept hommes serrés comme des sardines dans une boîte. La chaleur était telle qu'il m'était difficile de me coucher par terre. Aussi, en compagnie de deux autres prisonniers, je suis resté debout ou assis pendant la plus grande partie de la nuit. Un homme a été obligé de dormir en s'étendant pratiquement par-dessus le trou des WC, le seul de la cellule, qui exhalait les mauvaises odeurs des excréments humains. Deux ou trois fois pendant la nuit, des bagarres ont éclaté pour des questions de place pour dormir. Le lendemain, un homme est arrivé dans la cellule avec des blessures à la poitrine et dans le dos. Les prisonniers ont laissé entendre que c'était par suite des traitements infligés par la police.

Par trois fois, dimanche, mardi et mercredi, nous avons demandé à entrer en contact avec le consul des Etats-Unis. Cette autorisation nous a été refusée. Mercredi, vers 11 h, nous avons soudain été appelés pour prendre note de nos noms et celui de nos missions, puis on nous a ramenés dans la cellule. Vingt minutes plus tard, on nous a rendu nos habits et remis en liberté.

Au moment où nous sortions, j'ai vu une scène que je ne peux oublier, celle de la brutalité d'un policier. Celui-ci, armé d'une planche de 60 cm de long sur deux centimètres d'épaisseur, frappait sur les mains d'un jeune obligé de tendre les bras pour mieux recevoir les coups. Il tapait sur le jeune de toutes ses forces. Un autre policier a saisi une poubelle et a frappé avec le jeune au visage.

Aucun motif ne nous a été donné pour notre remise en liberté. Nous sommes sortis de là, conscients de notre faiblesse et en remerciant Dieu pour notre libération.



Il est difficile de comprendre la brutalité de la police. Eux, les policiers, qui se disent les défenseurs de l'ordre et de la justice! Il est impossible de comprendre comment ils peuvent torturer et blesser si cruellement leurs semblables. Ces quelques jours passés en prison sont pour moi l'occasion d'une certaine reconnaissance pour avoir pu partager cette réalité de notre milieu. Nous avons été obligés de ressentir dans notre propre chair la violence et l'humiliation dont les pauvres font quotidiennement l'expérience.

C'est en faveur de nos frères et de nos soeurs qui souffrent dans les geôles et les prisons que nous voulons crier et réclamer des conditions de vie plus justes, plus dignes d'être humains, une vie où n'existerait plus ni la faim, ni la torture, ni les traitements dégradants. Nous espérons que notre cri retentira jusque dans les oreilles de ceux qui ont l'autorité et le pouvoir pour changer ces conditions de vie. Jusque dans les oreilles de ceux qui ont le devoir d'oeuvrer pour la justice et les droits de l'homme au nom du peuple brésilien.

Recife, le 24 mai 1977

----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 150 F - Etranger 175 F  
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE  
Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 PARIS  
Commission paritaire de presse: n° 56249